

fixée d'accord avec la tradition écrite par les vieux maîtres sculpteurs du Gandhâra a été fidèlement reproduite, et tous les Buddhas couchés le sont sur le côté droit.

§ II. LES FUNÉRAILLES.

« Que ferons-nous, Seigneur, — demande sans plus de ménagements Ânanda au Bienheureux lui-même, — des restes du Prédestiné ? » La question, on le voit, a été prévue et la réponse donnée par les textes. Le premier point sur lequel ils insistent est que les honneurs funèbres à rendre au Buddha sont l'affaire des fidèles laïques et non des moines, des *upāsaka* et non des *bhikṣu* : « Ne vous embarrassez pas, ô Ânanda, d'honorer les restes du Tathâgata. Inquiétez-vous, je vous prie, de vous-mêmes. Consacrez-vous à votre propre bien. Soyez attentifs, zélés, occupés à votre propre bien. Il y a des sages, Ânanda, parmi les nobles, parmi les brahmanes, parmi les bourgeois, qui croient fermement dans le Prédestiné; ce sont eux qui rendront aux restes du Prédestiné les honneurs qui lui sont dus. » Ainsi le cadavre du Buddha doit être, sur sa volonté expresse, abandonné aux mains des laïques : les moines ont bien autre chose à quoi penser. Aussi vont-ils désormais disparaître de nos bas-reliefs : ce n'est que par exception que nous en apercevrons encore quelques-uns auprès du cercueil ou des reliques de leur Maître : ils ont leur salut à faire et le soin des funérailles ne les touche pas. Dans l'espèce, toute la charge en incombe aux Mallas, les seigneurs de Kuçinagara, qu'Ânanda est allé dûment prévenir de ce que la Communauté attend de leur zèle : « Le Bienheureux est mort, faites ce qu'il vous paraît à propos de faire. » Ils ont le sentiment de leurs devoirs et s'empressent de se rendre à cet appel passablement détaché. Quand ils s'informent auprès du même Ânanda des rites qu'il convient de suivre en la circonstance, celui-ci a toute prête la réponse qu'il avait lui-même obtenue de la bouche du Bienheureux : « Comme on traite les